



## Déclaration de la CFDT au CTAC conjoint du 2 juillet 2013.

Le 30 juillet 2013 la DAGEMO aura 23 ans. Nous assistons aujourd'hui à son enterrement et nous sommes inquiets.

**Avant la création de la DAGEMO, la DAGPB** (Direction de l'administration générale, du personnel et du budget) avait en charge la gestion de l'ensemble des moyens humains, techniques et financiers du ministère de la Santé et des Affaires sociales, alors unifié avec celui du Travail. L'avenir nous dira si nous retournons vers le passé.

**Car l'existence d'une direction de moyens unique est apparue au fil du temps insuffisamment adaptée à la nature des enjeux comme à la variété des missions assurées par chacun des ministères concernés.**

L'objectif de la partition de 1990 était de donner à chaque ministre concerné, Santé et Affaires sociales d'une part, Travail de l'autre, la maîtrise des moyens financiers, humains et matériels nécessaires à l'action de son administration et à la mise en œuvre des politiques publiques.

A l'occasion des 20 ans de **la DAGEMO**, le Ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, Xavier Darcos, rappelait que la création de la DAGEMO avait été *"voulue par son prédécesseur Jean-Pierre Soisson **pour donner à son action et à celle de ses successeurs, l'autonomie politique et la réactivité administrative que ne pouvait avoir une DAG (Direction des affaires générales) partagée, fût-ce au sein du périmètre des ministères sociaux.**"*

Aujourd'hui, en 2013, le Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Michel Sapin, supprime la DAGEMO. Par là il fait mentir **un DAGEMO, Luc Allaire, qui prédisait en 2010 : "Contrairement à ce que j'ai pu entendre, à ce que certains craignent, la DAGEMO fêtera son 25ème anniversaire, puis son 30ème car tant qu'il y aura un ministère du Travail, il y aura une DAGEMO."**

La DAGEMO aura survécu à la RGPP (Révision générale des politiques publiques), elle a succombé à la MAP (Modernisation de l'action publique).  
Le changement c'est donc pour maintenant.

Pourtant les missions du ministère du Travail ont connu et connaissent toujours un développement constant lié au contexte social et économique.

**Pour la CFDT la politique des ressources humaines des agents du secteur Travail doit accompagner et anticiper ces évolutions par le développement des compétences, l'organisation de meilleurs déroulements de carrières, la prise en compte des évolutions démographiques, la résorption des emplois précaires et l'adéquation des conditions de rémunération.**

C'est particulièrement vrai pour **les agents de catégorie C et B de la filière administrative**, filière qui doit par ailleurs être renforcée dans les services déconcentrés du ministère du Travail, notamment sur les postes liés à la mise en œuvre des politiques de l'emploi et aux fonctions supports, surtout à l'occasion du PTE (Plan de transformation de l'emploi) des contrôleurs du travail qui vient d'être mis en place.

C'est vrai aussi pour **les informaticiens** dont le développement des compétences et la gestion prévisionnelle de l'emploi devraient leur garantir une évolution de carrière à long terme.

C'est toujours vrai dans le cadre de **l'harmonisation des primes** entre les agents d'administration centrale et des services déconcentrés du secteur Travail, et entre les agents des secteurs Travail, Santé et Jeunesse et Sports.

En assistant à l'enterrement de la DAGEMO nous sommes inquiets car comme l'indiquait en 2010 Dominique Lacambre, DAGEMO de 2000 à 2004, ***"L'administration pour être efficace a besoin de dialogue entre administration centrale et services déconcentrés, chacun dans son rôle. (...) un réseau des services déconcentrés doit avoir une direction référente, au sens qu'elle fixe les normes en termes budgétaires, RH, SI, etc. Elle est le spécialiste du ministère sur des sujets un peu pointus, elle est l'interface directe avec le ministre qui est le chef de l'administration, ce qui lui permet de faire ses choix et ensuite de mettre en œuvre ses instructions sans avoir à passer par de multiples interlocuteurs."***

Nous sommes inquiets parce qu'en 2010 **Roxan Capmartin, Directeur régional du travail et de l'emploi de 1980 à 1994 se souvenait que la mise en place de la DAGEMO "avait été perçue très favorablement par les agents des services déconcentrés du travail et de l'emploi, car ils appréciaient plutôt négativement leur situation, avec une gestion engluée dans la nébuleuse**

***des services relevant de la DAGPB. Ils attendaient donc avec une grande impatience une Direction d'administration générale qui leur soit spécifique."***

Nous sommes inquiets parce que le peu d'association des agents au processus de préparation à cette fusion des fonctions supports, contrairement à ce que la CFDT réclamait, n'aura pas contribué à rassurer nos collègues et le but fixé par le Secrétaire général que chaque agent connaisse son affectation avant son départ en vacances n'est pas atteint. **La fusion a nourri des inquiétudes parce qu'elle a engendré des incertitudes loin d'être levées à ce jour.**

**Incertitudes sur le nouveau poste, les nouvelles fonctions, les procédures de travail. Et certitude cependant pour la plupart des agents sur un déménagement à l'automne, en pleine période budgétaire cruciale.**

Incertitude sur les économies réalisées par cette réorganisation suscitée par un objectif de diminution des coûts : **nous attendons toujours la présentation du coût global de cette opération ainsi que celle des gains escomptés.**

**Incertitude sur les programmes budgétaires 155 et 124.** Certes, ils sont maintenus en 2014, mais après ?

**Incertitude des impacts sur la gestion de l'action sociale du secteur Travail.**

**Incertitude sur les instances de dialogue social** : aurons-nous un CTAC fusionné ? Un CHSCTAC fusionné ? Comment est prévue la représentation des organisations syndicales du secteur Travail aux CLC des nouvelles DAC ? Le tout avec trois CTM distincts. Quel bazar !

Plus largement, comme nous l'indiquions au début de notre déclaration, **incertitude sur le ministère du Travail puisque le Ministre déclarait en 2010 : "la continuité du ministère du travail repose aussi sur celle de la DAGEMO."**

Au dernier moment vous nous sortez du chapeau une quatrième direction, la Direction des Affaires juridiques (DAJ), pour remplacer une délégation de 30 personnes, la Délégation aux affaires juridiques (DAJ).

Nous en sommes à la **troisième réorganisation depuis 2009** (DAGPB, DAFJS, DAFIIS, DFAS) : le Grand Meccano administratif devient permanent. Cela suffit !

**Incertitudes non levées, dialogue social en trompe l'œil, inflation hiérarchique : pour toutes ces raisons la CFDT donnera un avis négatif aux projets de décret et d'arrêtés que vous présentez aujourd'hui au CTAC conjoint.**